

■ Afficher

L'emploi du temps fait partie des affichages réglementaires de la classe. Il est exigible par l'IEN, indispensable pour le directeur, l'équipe pédagogique, tout enseignant amené à prendre en charge la classe et l'ATSEM.

■ S'approprier (pour élève)

Construire avec les enfants des repères et les utiliser pour faciliter la structuration du temps et de l'espace. Cette pratique régulière permet à l'élève de développer son autonomie, de se projeter dans les apprentissages de la journée et de renforcer sa motivation.

■ Diffuser

L'emploi du temps et son évolution au cours de l'année sont à communiquer aux familles à travers le cahier de liaison, le cahier de vie ou le livret d'accueil de l'école. Ils peuvent également être consultables sur le site de l'école, le cas échéant.

■ *Points de vigilance*

En diffusant les emplois du temps sous une forme compatible avec les compétences de lecture des élèves, on leur confère une valeur contractuelle.

■ Textes officiels

- [Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques – BO 10/07/2014](#)
- [Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques – DSDEN 67](#)
- [Le rôle et la place des parents à l'école – BO 31/08/2006](#)

■ Expliquer aux parents et aux partenaires de l'école

Commenter l'emploi du temps aux familles lors de la réunion de rentrée des parents ; expliquer l'organisation des enseignements et le matériel spécifique à prévoir le cas échéant.

Expliquer les bénéfices de la nouvelle organisation du temps :

« -les apprentissages fondamentaux sont positionnés aux moments où la capacité d'attention des élèves est la plus grande ;
-la matinée supplémentaire permet, grâce à des emplois du temps repensés, de répartir plus efficacement les activités dans la semaine ;
-autour du nouveau temps scolaire se met en place, pour l'enfant, un projet éducatif global ».

Expliquer la nouvelle organisation du temps scolaire aux partenaires de l'école, en conseil d'école, lors des réunions de comité de pilotage des PEDT.

■ *Points de vigilance*

Echanger avec les familles, par un dialogue régulier et constructif, à propos de leur rôle dans le suivi scolaire de leur enfant. Rappeler l'importance de l'assiduité scolaire exigée.

Accompagner le questionnement des familles à propos :

- du temps de sommeil suffisant pour rendre l'enfant plus disponible pour les apprentissages à l'école,
- de la question de la collation,
- de l'équilibre des activités de l'enfant sur toute la journée et la semaine.
- de l'autonomie de l'enfant à encourager (habillage, propreté)

Communiquer avec les familles sur les modalités de rencontre pour faire le point sur la scolarité de leur enfant.

■ Outil pour la classe

- Livret d'accueil pour les parents (à venir)